

CONSEIL DE SÉCURITÉ

7863E SÉANCE – MATIN

## Moyen-Orient: après la Conférence de Paris, appuis marqués au Conseil de sécurité en faveur de la solution des deux États

Deux jours après la Conférence pour la paix au Moyen-Orient de Paris, qui a réaffirmé l'appui de plus de 70 pays à la solution des deux États, le Conseil de sécurité a entendu, aujourd'hui, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et une quarantaine de délégations qui ont réaffirmé leur attachement à cette solution, la seule à même de ramener la paix entre Israéliens et Palestiniens. Le délégué d'Israël a annoncé la suspension de la contribution de son pays à l'ONU en 2017, en protestation à l'adoption de la résolution 2334 (2016), par laquelle le Conseil a dénoncé les activités de colonisation. « Aujourd'hui, nous disons assez », a-t-il dit.

« En dépit de l'apaisement relatif du conflit israélo-palestinien, en comparaison d'autres développements dans la région, le spectre de la violence n'est jamais loin », a déclaré le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, à l'entame de son intervention. Comme la plupart des délégations, il a condamné l'attaque à la voiture-bélier qui a tué quatre Israéliens, le 8 janvier, à Jérusalem. Les Israéliens et Palestiniens vivent « prisonniers de la peur, pris au piège d'un cycle de conflit perpétuel », a déploré le Coordonnateur spécial.

Dans le droit fil de la résolution 2334 (2016), M. Mladenov a exhorté Israéliens et Palestiniens à s'engager en faveur de cette solution, les premiers, en mettant notamment fin aux colonies de peuplement, les seconds, en condamnant les actes de terrorisme et les incitations à la violence. « Une action est nécessaire, en premier lieu et avant tout, de la part des parties elles-mêmes », a-t-il dit. Cette résolution, adoptée par 14 voix pour et l'abstention des États-Unis, a été au cœur de la plupart des interventions, à commencer par celle de l'Observateur permanent de l'État de Palestine.

Celui-ci y a vu un texte « clairement en faveur de la paix, du droit international, de la solution des deux États et, ainsi, en faveur de la Palestine et d'Israël », dont le respect ne doit pas se noyer dans « la pollution sonore » à laquelle se livre Israël. L'Observateur de la Palestine a appelé ce pays à choisir entre l'occupation et la paix « qui, a-t-il rappelé, ne peuvent coexister ». « C'est un moment de vérité », a-t-il souligné. Cette position est aux antipodes de celle exprimée par le représentant d'Israël, qui a dénoncé une résolution « opposée » à la paix et déploré la tenue de la Conférence de Paris la semaine dernière, « malgré les appels du Premier Ministre Benjamin Netanyahu à organiser, plutôt, une réunion avec le Président Abbas ».

Le représentant israélien a expliqué que son pays entendait suspendre le versement de plus de 6 millions de dollars au titre de sa contribution annuelle au budget de l'ONU pour réagir à la politique de « deux poids, deux mesures », adoptée par l'Organisation envers Israël. Il a notamment visé nommément la Division des droits des Palestiniens dont le seul mandat, selon lui, « est de promouvoir le discours palestinien et de délégitimer Israël ». Le délégué a toutefois placé son espoir dans la prochaine administration des États-Unis, qu'il a invitée à s'opposer aux résolutions « injustes et partiales » du Conseil.

« Notre position sur les colonies de peuplement est claire et nous nous opposons, dans le même temps, à toute tentative visant à délégitimer Israël », a affirmé la déléguée des États-Unis, à propos d'une résolution présentée, tour à tour, comme « un signal fort » par la Fédération de Russie et « comme reflétant la volonté internationale » par l'Iran. La représentante américaine a tenu à réaffirmer l'engagement inébranlable de son pays pour la paix, en rappelant que la déclaration adoptée à l'issue de la Conférence de Paris était basée sur les principes exposés récemment par le Secrétaire d'État John Kerry.

« Cette Conférence est une main amicale tendue aux parties », a commenté le délégué de la France, tout en insistant sur le rôle de la communauté internationale en vue de créer un climat propice à la reprise de ces négociations. Il a précisé que l'un des autres objectifs de la Conférence était de remettre d'urgence le conflit israélo-arabe au cœur des priorités de la communauté internationale, en raison du risque de « déstabilisation régionale incontrôlable » dont elle est porteuse.

Le conflit en Syrie a été abondamment discuté par les délégations, certaines d'entre elles, dont la Fédération de Russie, se sont dites optimistes pour les pourparlers de paix prévus le 23 janvier à Astana, au Kazakhstan, entre le Gouvernement syrien et certains groupes de l'opposition. « Cette réunion permettra de ressusciter le dialogue intrasyrien », a dit M. Churkin. Il a indiqué que certains représentants de l'ONU pourraient s'y joindre, en précisant que le nombre de participants devait encore être arrêté par le Gouvernement kazakh.

« Cette réunion, en cours de préparation, devrait constituer une étape importante pour la reprise des négociations qui seront menées sous les auspices de l'ONU, à Genève, le mois prochain », a commenté le délégué du Kazakhstan. Son homologue de l'Ukraine a, quant à lui, fait part de son « scepticisme », en raison notamment des efforts de Damas visant à aboutir à une solution militaire. Le délégué du Royaume-Uni a, de son côté, annoncé la présentation par son pays et la France d'un projet de résolution afin que les membres du régime impliqués dans des crimes graves rendent des comptes.

Enfin, les délégations, dont celles de la Suède, ont été nombreuses à saluer l'élection de M. Michel Aoun à la présidence du Liban et la formation du nouveau Gouvernement d'accord national. « Les institutions nationales, a indiqué le délégué du Liban, ont recommencé à fonctionner normalement, ce qui démontre la résilience du pays. » L'engagement du Liban en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) a permis de mettre fin à la guerre israélienne lancée en 2006 contre le Liban, a-t-il assuré.

## ***LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE***

### **Déclarations**

M. NICKOLAY MLADENOV, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui intervenait par vidéoconférence depuis Jérusalem, a condamné l'attaque au camion qui, le 8 janvier dernier à Jérusalem, a tué quatre Israéliens et blessé 17 autres. « De telles attaques ne peuvent en aucun cas se justifier et doivent faire l'objet d'une condamnation universelle », a-t-

il dit. Il a jugé regrettable que certains responsables et factions palestiniens aient choisi de glorifier l'auteur de l'attaque ou de se taire.

« En dépit de l'apaisement relatif du conflit israélo-palestinien, en comparaison d'autres développements dans la région, le spectre de la violence n'est jamais loin », a poursuivi M. Mladenov. Il a insisté sur la responsabilité des responsables des deux côtés en vue d'apaiser les tensions et d'offrir un horizon politique pour leurs peuples. Le Coordonnateur a rendu un hommage appuyé au personnel onusien sur le terrain, qui apporte notamment une assistance alimentaire à un million de réfugiés à Gaza et en Cisjordanie et une éducation gratuite à 350 000 étudiants. Les programmes de l'ONU ont appuyé le Gouvernement palestinien dans la création de 45 000 emplois au profit de personnes qui bénéficiaient auparavant d'une aide humanitaire, a-t-il avancé.

M. Mladenov a rappelé que les échecs répétés des responsables des deux côtés d'inverser la trajectoire actuelle négative faisaient le lit d'une situation où Israéliens et Palestiniens vivent « prisonniers de la peur, pris au piège d'un cycle de conflit perpétuel ». Il a indiqué que la résolution 2334 (2016) adoptée par le Conseil en décembre dernier réitérait certains des obstacles essentiels entravant la solution des deux États, tels que la poursuite des colonies de peuplement illégales, la poursuite d'actes de violence et le terrorisme.

La communauté internationale a clairement dit que les deux parties doivent prendre leur part dans l'instauration des conditions nécessaires pour le lancement de négociations directes pour un statut final, a affirmé le Coordonnateur.

Les Israéliens doivent démontrer leur engagement en faveur d'une telle solution en mettant fin aux activités de peuplement et en mettant en œuvre les accords antérieurs, tandis que les Palestiniens doivent faire montre d'un engagement similaire en condamnant tous les actes de terrorisme et en prenant des mesures significatives pour diminuer les incitations à la violence.

Il a estimé que de telles actions par les deux parties, demandées tant par le Quatuor pour le Moyen-Orient que par ce Conseil, auraient une puissante influence positive sur les perspectives de paix. Après le vote de la résolution, les émotions sur le terrain se sont accentuées, a continué M. Mladenov, en soulignant les appels lancés pour une annexion de la zone C en son entier. Estimant que de telles positions sapaient les perspectives de paix, il a appelé les parties à s'abstenir de toute action unilatérale qui pourrait compromettre une solution négociée.

« Dimanche dernier, la France a accueilli plus de 70 pays et des organisations internationales, non pas pour imposer des conditions aux Palestiniens et aux Israéliens, mais pour réaffirmer leur appui en faveur de la solution des deux États et leur détermination à appuyer les deux parties à retourner à des négociations substantielles », a déclaré le Coordonnateur spécial.

M. Mladenov a insisté sur les développements importants qui se sont produits sur le terrain, mentionnant les 24 démolitions conduites par Israël en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et la mort d'un adolescent palestinien, tué par les forces israéliennes, lors de heurts près de Bethlehem.

Il a encouragé toutes les factions palestiniennes à saisir l'occasion d'une session régulière du Conseil national palestinien, dont les préparatifs ont commencé, afin de parvenir à une réconciliation véritable. L'initiative récente de la Fédération de Russie à Moscou, qui offre une enceinte aux factions palestiniennes pour tenir des discussions ouvertes, est un pas dans la bonne direction, a poursuivi le Coordonnateur.

Se tournant vers la situation à Gaza, M. Mladenov s'est dit vivement préoccupé par la répression par le Hamas de manifestations pacifiques de Palestiniens contre les coupures d'électricité,

avant d'indiquer qu'Israël avait augmenté la quantité de matériel de construction autorisée à entrer à Gaza. Il a déploré que moins de la moitié des 3,5 milliards de dollars promis, il y a deux ans et demi, lors de la Conférence du Caire pour la reconstruction de Gaza ait été déboursée.

Il a ensuite salué les développements positifs que constituent la formation, le 18 décembre, d'un Gouvernement au Liban et la visite du nouveau Président libanais en Arabie saoudite au début de ce mois. La détermination du Gouvernement libanais à remédier aux défis du pays invite à un optimisme prudent en vue d'une consolidation des institutions libanaises, a-t-il affirmé. Dans le Golan, il a indiqué que le cessez-le-feu entre forces israéliennes et syriennes avait été globalement respecté, avant de juger prioritaire le plein retour de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans la zone de séparation.

En conclusion, M. Mladenov a jugé que les occasions pour faire avancer la paix étaient rares et devaient, à ce titre, être saisies, avant de déclarer que les communiqués et résolutions ne suffiront pas. « Une action est nécessaire, en premier lieu et, avant tout, de la part des parties elles-mêmes », a conclu le Coordonnateur.

M. RIYAD H. MANSOUR, Observateur permanent de l'État de Palestine, est revenu sur la résolution 2334 (2016) et son importance pour sauver la solution des deux États et ouvrir la voie à la fin de l'occupation israélienne. La résolution, a-t-il rappelé, a été accueillie avec satisfaction par tous, à l'exception d'Israël et de quelques-uns de ses partisans. Or, la résolution n'est pas anti-israélienne, a insisté l'Observateur. Elle est « anticolonies de peuplement, antiviolence, antiviols des droits de l'homme ». Elle est « clairement pro-paix, pro-droit international, pro-deux États et donc pro-Palestine et pro-Israël ». Elle ne peut en aucun cas être considérée comme biaisée car le droit sur lequel elle se fonde est universel et juste. C'est un fait et c'est la colonne vertébrale de notre système international, a-t-il martelé.

L'occasion de souligner l'applicabilité du droit et de renforcer son respect ne doit pas être noyée dans la pollution sonore à laquelle se livre Israël, la Puissance occupante, ou ses tentatives d'intimider ceux qui cherchent à respecter ce droit, a poursuivi l'Observateur. Les enjeux sont trop élevés: il s'agit d'une chance pour la paix aujourd'hui mais aussi de notre avenir commun. L'Observateur a dénoncé la rhétorique stérile et les acrobaties juridiques d'Israël pour justifier la poursuite des colonies et l'oppression du peuple palestinien, en violation flagrante du droit. La volonté du Conseil de sécurité et de la communauté internationale de se conformer à la résolution et de mettre en œuvre ses dispositions nous dira si la solution des deux États peut être sauvée ou pas et si la paix est possible ou pas, a prévenu l'Observateur.

À ceux qui sont « horrifiés » par le fait que le Conseil de sécurité ait osé adopter la résolution 2334 (2016), nous disons: « lisez la résolution et son appel clair à la paix. Lisez la Charte des Nations Unies, en commençant par ses buts et principes définis dans l'Article 1, y compris le maintien de la paix et la sécurité internationales conformément aux principes de la justice et du droit international et le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et l'Article 2, qui stipule que tous les Membres doivent remplir de bonne foi les obligations qu'ils doivent assumer aux termes de la Charte et doivent donner aux Nations Unies pleine assistance dans toute action entreprise par elles conformément à la Charte. Rappelez-vous aussi de l'Article 6 qui stipule que si un Membre enfreint de manière persistante les principes énoncés dans la Charte, il peut être exclu de l'Organisation ». Le respect des résolutions du Conseil de sécurité est donc « clairement obligatoire », en a conclu l'Observateur, qu'elles aient été adoptées en vertu du Chapitre VI ou du Chapitre VII.

L'adoption de la résolution 2334 (2016) est un tournant. C'est un moment de vérité, a-t-il insisté. Israël, la Puissance occupante, doit choisir entre l'occupation et la paix qui s'excluent mutuellement et ne peuvent coexister. Il est temps pour Israël de savoir si la solution des deux États doit devenir réalité ou le contraire. C'est le moment de dire fermement que l'arrêt de la colonisation ne doit pas être vu comme une concession ou une condition préalable mais comme

le « respect fondamental » du droit. Il est temps de mettre pleinement en œuvre la résolution 2334 (2016) et toutes ses dispositions. L'Observateur s'est attardé sur le paragraphe 5 de la résolution qui « demande à tous les États de faire une distinction entre l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ».

Le Gouvernement palestinien, a-t-il assuré, s'engage à respecter la résolution 2334 (2016). Il s'engage en faveur de la paix, du droit international, de la solution des deux États, de la non-violence et de la lutte contre le terrorisme. Il réaffirme sa disposition à respecter ses obligations au mieux de ses capacités, en tenant compte des obstacles très graves dus à l'occupation israélienne. Le Gouvernement réaffirme sa volonté de continuer de coopérer avec tous les efforts internationaux et régionaux et appelle à l'intensification de ces efforts.

L'État de Palestine comprend la nécessité de négocier, a encore assuré l'Observateur. Il a dit oui à Paris, oui à Moscou, oui à la résolution 2334 (2016), et oui aux frontières de 1967 dans un compromis historique et aux termes de référence du processus de paix, dont le droit international, les résolutions pertinentes des Nations Unies, les Principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe, et la Feuille de route du Quatuor auxquels Israël, quant à lui, s'est opposé et a ignoré et sapé. C'est pourquoi une implication internationale est indispensable.

L'Observateur a donc espéré que la Conférence de Paris du 15 janvier dernier imprimera un élan aux efforts de paix, dont ceux de la Ligue des États arabes, du Quatuor, de la Fédération de Russie et de l'Égypte et du Secrétaire d'État américain comme en atteste sa déclaration « importante » du 28 décembre dernier. Nous approchons dangereusement du point de non-retour, a prévenu l'Observateur pour qui la résolution 2334 est le moyen de s'éloigner du précipice. La communauté internationale doit agir maintenant et en cette année du soixante-dixième anniversaire de la partition et du cinquantième anniversaire de l'occupation et de la résolution 242 du Conseil de sécurité, nous avons un choix: sauver la solution des deux États ou l'enterrer. Saisissons cette occasion pour entrer dans une nouvelle ère de paix israélo-palestinienne, arabo-israélienne et mondiale, a dit pour finir l'Observateur.

M. DANNY DANON (Israël) a cité les commentaires des porte-parole du Hamas et du Jihad islamique qui se sont félicités de l'adoption de la résolution 2334 (2016), avant de rappeler que ces organisations ont tué et blessé un nombre incalculable d'Israéliens innocents. Ce sont des organisations terroristes et meurtrières reconnues comme telles par les États-Unis, l'Union européenne et bien d'autres pays, a-t-il souligné en précisant qu'elles sont ouvertement déterminées à détruire l'État d'Israël.

Ces mêmes organisations ont célébré l'attentat perpétré la semaine dernière à Jérusalem par un terroriste palestinien à l'aide d'un camion, qui a tué quatre Israéliens et en a blessé une dizaine, a-t-il fait remarquer en ajoutant qu'elles ont distribué des bonbons à Gaza en l'honneur de ces meurtres. « Telles sont les entités qui ont joint leurs voix au Conseil en se félicitant de la résolution 2334 (2016) », un texte qui a déclaré illégale la présence des Israéliens à Jérusalem et a encouragé les Palestiniens à éviter encore les négociations, en inspirant aussi le terroriste à Jérusalem.

Après avoir cité les noms des quatre victimes, M. Danon a demandé de prendre le temps de mieux comprendre cette résolution en se désolant en particulier qu'elle considère comme « une violation flagrante en droit international » la présence d'Israël dans des quartiers de Jérusalem qui ont été libérés en 1967.

Il a rappelé qu'il s'agit notamment de la vieille ville et du quartier juif de Jérusalem, ainsi que le « Mur des lamentations », site saint au cœur de Jérusalem, qui est « le seul vestige de notre temple construit sous le roi Salomon il y a près de 3 000 ans ». C'est là que le roi Salomon a prononcé la fameuse citation « rien de nouveau sous le soleil ». Refaisant l'historique de la destruction du premier puis du deuxième temple par les Babyloniens et les Romains, il a noté

que ces derniers avaient aussi rebaptisé la terre d'Israël en « Palestine » pour effacer toute trace de lien avec le droit acquis à la naissance.

Aujourd'hui, a-t-il déclaré, je ne représente pas seulement l'État d'Israël, mais aussi les 16 millions de juifs du monde entier qui prient pour Jérusalem. La paix est au cœur de nos prières, a-t-il insisté en expliquant pourquoi le Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu réitérait sans cesse son appel au Président Mahmoud Abbas pour que celui-ci le rencontre pour reprendre des négociations directes authentiques. Il a précisé que le Premier Ministre souhaitait une rencontre à Jérusalem, à Ramallah ou à New York.

Pour lui, la résolution adoptée le mois dernier a fait reculer le processus de paix. Le message qui émanait de cette salle pendant l'automne du Gouvernement actuel à Washington, et maintenant de Paris, est à l'opposé de cette paix, a-t-il ajouté. Il a décrit un dessin publié par le Fatah sur sa page Facebook officielle qui représentait un poignard en forme d'Israël aux couleurs du drapeau palestinien. Pas seulement la Judée et la Samarie, mais tout Israël, a-t-il précisé avant de citer le commentaire qui l'assortissait: « Merci » suivi de la liste des membres du Conseil de sécurité ayant voté en faveur de la résolution.

De l'avis de M. Danon, si le Conseil a cru avoir adressé un message à Israël, il a en fait envoyé un message aux Palestiniens qui pensent qu'ils peuvent maintenant continuer à diffuser le mensonge selon lequel le mur ouest n'est pas sacré pour le peuple juif et que Tel Aviv est en fait « Tel al-Rabia ».

Le Ministre des affaires étrangères palestinien a, lui-même, dit « non à Israël en tant qu'État juif », a-t-il aussi relevé. Il a regretté que les Palestiniens pensent pouvoir atteindre leurs buts sans faire de concessions. Le représentant a également regretté la tenue de la Conférence de Paris malgré les appels de M. Netanyahu à organiser plutôt une réunion avec le Président Abbas.

Aujourd'hui, nous disons « assez », a lancé M. Danon, en indiquant réévaluer les relations de son pays avec un certain nombre d'organisations de l'ONU. Notre premier pas sera de suspendre le versement de plus de 6 millions de dollars de notre contribution annuelle à l'ONU en 2017. Ce montant représente la part du budget des Nations Unies alloué aux organes anti-Israël et qui représente le « deux poids, deux mesures ».

Il a noté que la Division des droits des Palestiniens est un organe de l'ONU dont le seul mandat est de promouvoir le discours palestinien et de délégitimer ainsi Israël, avec un budget de 1,3 million de dollars rien que pour les voyages. Ces ressources pourraient, plutôt, être consacrées à promouvoir le dialogue, a-t-il estimé.

Le représentant a toutefois placé de l'espoir dans la nouvelle composition du Conseil de sécurité, comme c'est le cas à chaque fois que de nouveaux membres arrivent, ainsi que dans l'arrivée d'un nouveau Secrétaire général à l'ONU et d'un nouveau président des États-Unis.

Avec la nouvelle administration américaine, nous espérons que les États-Unis reviendront à une politique opposée aux résolutions injustes et partiales du Conseil de sécurité et qui promeuvent le dialogue direct et authentique entre Israéliens et Palestiniens.

M. FRANÇOIS DELATTRE (France) a rappelé que plus de 70 pays et organisations internationales s'étaient réunis à Paris, ce dimanche 15 janvier, pour appeler d'une seule voix à la relance d'un processus de paix au Proche-Orient. Il a précisé que ce processus engagé par la France, et ponctué par les conférences internationales du 3 juin et du 15 janvier, avait trois objectifs principaux qui se reflètent dans le communiqué conjoint adopté à Paris.

Le premier objectif était de remettre d'urgence le conflit israélo-arabe au cœur des priorités de la communauté internationale en rappelant que l'absence de règlement du conflit israélo-arabe constitue en effet une menace permanente pour la sécurité internationale. « De par son importance propre comme sa dimension symbolique, ce conflit non réglé depuis plus de 70 ans dépasse largement les frontières d'Israël et des territoires palestiniens, et toute escalade est porteuse d'un risque de déstabilisation régionale incontrôlable », a-t-il prévenu.

« Le deuxième objectif du processus que nous avons mené était de réaffirmer une communauté de vision sur l'essentiel, à savoir l'attachement à la solution des deux États, qui est inséparable de la dénonciation de la politique de colonisation et de la condamnation sans merci du terrorisme et de la violence », a-t-il dit.

Enfin il a indiqué que le troisième objectif de l'initiative de la France était d'engager une démarche positive et incitative vers la reprise de pourparlers. À cet égard, il a remercié la Suède, l'Allemagne, la Norvège et la Commission européenne pour leur engagement très actif en ce sens.

En outre, M. Delattre a expliqué que la déclaration conjointe de la Conférence du 15 janvier était le résultat d'un travail de longue haleine et d'une large mobilisation collective. « Elle s'est nourrie de tous les efforts existants, notamment l'action du Quatuor, l'Initiative de paix arabe, les initiatives de la Russie et de l'Égypte, le rôle essentiel des États-Unis bien sûr », a-t-il ajouté.

Il s'est aussi félicité d'une démarche construite en toute transparence vis-à-vis des parties, qu'il a appelées à démontrer par une action concrète sur le terrain leur attachement à la solution des deux États. S'il n'est pas question de dicter aux parties les termes du règlement de paix, M. Delattre a estimé que la communauté internationale avait un rôle irremplaçable à jouer pour créer, par les garanties et encouragements appropriés, le cadre adapté et le contexte propice pour la reprise de ces négociations. « C'est bien le sens de l'initiative française, c'est bien le sens de la Conférence de Paris, qui est une main amicale tendue aux parties », a-t-il insisté.

Dans ce contexte, il a expliqué que la déclaration conjointe du 15 janvier n'est pas le bout du chemin, mais une étape nécessaire et importante vers la reprise du processus de paix. Il a ajouté que l'attentat odieux commis à Jérusalem le 8 janvier dernier, qui a coûté la vie à quatre jeunes soldats israéliens, nous a rappelé combien la situation sur le terrain reste précaire.

Il a conclu que l'objectif est bien de recréer une dynamique politique positive fondée sur la solution des deux États, la seule à même de répondre aux aspirations des deux parties et d'assurer aux Palestiniens et aux Israéliens le droit de vivre, côte à côte, dans la paix et dans la sécurité.

Après avoir souligné l'engagement continu de la communauté internationale en faveur de la paix au Proche-Orient, M. GORGUI CISS (Sénégal) a rappelé que la résolution 2334 (2016) demandait l'arrêt immédiat des colonies de peuplement et réaffirmait la solution des deux États en tant que seule voie de salut, pour une issue heureuse et définitive au conflit. « La résolution témoigne de notre attachement commun à la paix au Proche-Orient, une paix menacée par des obstacles majeurs », a poursuivi le représentant.

Parmi les obstacles les plus préoccupants, figurent la poursuite et l'accélération de la colonisation et de l'occupation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui, en plus de compromettre dangereusement la solution des deux États, alimentent et attisent la haine et la violence, qui affectent, quoique de façon très disproportionnée, Palestiniens et Israéliens. Pour surmonter ces obstacles à la paix, le Sénégal, en écho aux recommandations du rapport du Quatuor, exhorte les parties à mettre fin à l'entreprise de colonisation et à renoncer à la violence et à l'incitation à la haine.

Le représentant a ajouté que « nous ne pouvons occulter les dangers posés par la situation précaire qui prévaut à Gaza, en particulier sa dimension humanitaire catastrophique qui affecte 70% de près de deux millions de personnes qui y résident ».

Il a salué les travaux des acteurs humanitaires, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) pour leurs interventions au profit des réfugiés palestiniens. Il a invité les États Membres à poursuivre leur assistance à l'Office qui venait de lancer un appel d'urgence de 813 millions de dollars américains.

Le représentant a aussi dit que « juin 2017 marque, certes, un bien triste anniversaire, celui des 50 ans d'occupation des territoires palestiniens. Mais en dépit des frustrations qui peuvent naître de l'absence de progrès tangibles du processus politique et de la réalité difficile sur le terrain, des frustrations qui peuvent amener à céder au découragement, voire au cynisme, nous n'avons d'autre alternative que de redoubler de persévérance et d'efforts sur ce dossier ».

M. SEBASTIANO CARDI (Italie) a indiqué que la Conférence de Paris sur le processus de paix, à laquelle son pays avait pris part, avait démontré l'unité de la communauté internationale qui entend considérer le processus de paix au Moyen-Orient parmi ses priorités. Il a ajouté que la Conférence de Paris avait également confirmé l'engagement, largement partagé, de poursuivre l'objectif de la solution des deux États à travers des négociations directes.

Le représentant a rappelé que le rapport du Quatuor, publié en juillet dernier, ainsi que la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, laissaient voir que les faits sur le terrain menaçaient la viabilité même de la solution des deux États installés dans les frontières qui étaient en vigueur en 1967. Il a cité, entre autres, les activités de colonisation qui se sont étendues de manière significative l'an dernier, ainsi que les démolitions et les confiscations de projets palestiniens dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est.

M. Cardi a relevé que les colonies de peuplement ne constituaient pas le seul obstacle à la paix. Il s'est dit inquiet des risques d'expansion de la violence terroriste et de l'incitation à la violence sur le terrain au Moyen-Orient. La récente attaque menée grâce à un véhicule à Jérusalem nous rappelle de l'extrême fragilité de la situation, a-t-il noté. Il a appelé à des actions immédiates visant à condamner de tels actes par toutes les parties, y compris par un « rejet actif » de l'incitation à la violence. L'érosion de la solution des deux États pourrait, a-t-il prévenu, laisser le champ libre à une sorte de situation dangereuse de « l'illusion d'un seul État », en proie à l'insécurité et aux tensions permanentes.

Le délégué a invité les parties à prendre des mesures qui démontreraient de leur engagement véritable à rétablir un horizon politique pouvant mener à la reprise des négociations directes, et en tenant compte du fait que la paix ne peut être imposée de l'extérieur, a-t-il précisé. Il a ensuite salué les efforts de l'Administration des États-Unis en faveur de la paix, émettant le vœu que la prochaine administration investisse dans le même capital politique et déploie les mêmes efforts que celle sortante en vue de la réalisation de la solution des deux États.

Il a souligné que la réconciliation nationale palestinienne était un élément clef pour la réalisation de la solution des deux États. Il a aussi appelé la communauté internationale à trouver une solution à la situation humanitaire horrible qui prévaut à Gaza.

Le représentant a par ailleurs salué l'élection du Président Michel Aoun au Liban, ainsi que la formation d'un Gouvernement dirigé par le Premier Ministre Saad Hariri. Il a enfin souhaité que les élections législatives de 2017 dans le pays marquent une étape importante vers le renforcement et la consolidation de la démocratie libanaise.

M. ELBIO ROSSELLI (Uruguay) a déclaré que 70 ans après l'adoption de la résolution 181 (1947) décrétant la partition de la Palestine pour la création d'un État arabe et d'un État juif, Israël est devenu un État moderne, Membre de l'ONU, alors que la Palestine continue de faire face à de sérieux problèmes de développement et d'insertion dans la communauté internationale.

Il a expliqué que cette situation avait de graves conséquences sur la population palestinienne mais était aussi responsable de tensions dans toute la région. Dans ce contexte, le représentant de l'Uruguay s'est félicité que l'adoption de la résolution 2334 (2016) et la finalisation de la Conférence de la paix sous les auspices de la France démontraient l'urgence que la communauté internationale accorde à la conclusion de ce processus de paix.

Néanmoins, le représentant de l'Uruguay s'est dit choqué que l'Autorité palestinienne n'ait pas publiquement dénoncé la récente attaque terroriste perpétrée à Jérusalem le 8 janvier en ajoutant que toute forme d'incitation et glorification de la violence devait être condamnée.

S'agissant de la situation en Syrie, il a particulièrement salué l'adoption de la résolution 2328 (2016) sur la suite à donner à la situation humanitaire à Alep ainsi que celle de la résolution 2336 (2016) sous les auspices de la Russie et de la Turquie.

M. VITALY I. CHURKIN (Fédération de Russie) a souligné l'importance que la communauté internationale présente un front uni face à la menace globale du terrorisme. La situation au Moyen-Orient reste tendue et explosive, a-t-il dit, avant de se dire en faveur d'un règlement juste et global sur la base des résolutions pertinentes du Conseil et de l'Initiative de paix arabe. M. Churkin a estimé qu'une paix durable ne pourrait résulter que de négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens, sans conditions préalables.

M. Churkin a rappelé le vote de son pays en faveur de la résolution 2334 (2016), qui constitue un « signal fort » et souligne l'importance de la solution des deux États. Défendant des mesures concrètes pour sortir le processus de paix de l'impasse, il a souligné l'importance de mettre un terme aux divisions palestiniennes et de rétablir l'unité politique des Palestiniens, objectif des rencontres qui ont récemment eu lieu à Moscou. Le règlement de ces divisions pourrait ouvrir la voie à l'instauration d'un État palestinien viable et à l'apaisement des tensions à Gaza, a jugé le délégué.

Il a indiqué que son pays avait toujours défendu une solution politique en Syrie, avant de préciser que le cessez-le-feu, établi à la suite des efforts de la Russie et de la Turquie, était globalement respecté. M. Churkin a fait état des discussions qui doivent s'ouvrir à Astana, au Kazakhstan, le 23 janvier, pour le règlement du conflit, auxquelles le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition ayant notamment signé l'accord de cessez-le-feu doivent participer.

« Cette réunion permettra de ressusciter le dialogue intersyrien », a-t-il dit. M. Churkin a ajouté que certains représentants de l'ONU pourraient y participer. Il reste encore à déterminer le nombre des intervenants et les tâches à assigner à chacun, a-t-il avancé, avant d'indiquer que cela était du ressort du Gouvernement du Kazakhstan.

En conclusion, le représentant a demandé à la communauté internationale d'appuyer ces discussions afin de donner un « nouvel élan » aux efforts en vue d'un règlement de la situation en Syrie.

M. TEKEDA ALEMU (Éthiopie) s'est inquiété des liens établis entre Daech, Al-Qaida et les Chabab. Le représentant s'est aussi préoccupé des récentes modifications des réalités géopolitiques qui ont sensiblement changé les dynamiques sécuritaires et compliqué toute perspective de paix et de stabilité dans la région du Moyen-Orient et au bord de la mer Rouge.

Néanmoins, le représentant de l'Éthiopie a estimé que le conflit israélo-palestinien demeurait la principale menace à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. « En tant qu'amie de la Palestine et d'Israël », le représentant a indiqué que l'Éthiopie appuyait le droit d'Israël de vivre en sécurité et celui du peuple de la Palestine à l'autodétermination.

Il a estimé que le Conseil de sécurité ne pourrait pas résoudre le conflit israélo-palestinien et que seuls les Israéliens et les Palestiniens pourraient y parvenir. Il a regretté que des initiatives regrettables des deux parties viennent constamment miner les négociations de paix et la viabilité même de la solution des deux États.

À un moment où les terroristes étendent leur influence dans toute la région, le représentant de l'Éthiopie a craint que l'absence de solution n'encourage « une radicalisation qui nous mènera à un désastre ». Dans ce contexte, il a jugé impératif que les deux parties reprennent des négociations directes visant à parvenir à une solution durable respectant les aspirations nationales d'Israël et de la Palestine.

M. KORO BESSHO (Japon) s'est félicité de l'adoption de la résolution 2334 (2016), jugeant important de montrer que le Conseil de sécurité est attaché à une paix juste, pérenne et globale. Cette résolution doit être interprétée comme un tout, a-t-il estimé, car la cessation des activités de colonisation ne suffira pas à apporter la paix.

Il a appelé toutes les parties concernées à faire preuve de détermination pour mettre en œuvre la résolution. Le Japon rejette tout acte d'incitation à la violence et toute glorification de la violence, a-t-il dit, en dénonçant en particulier l'attaque au bélier de la semaine dernière.

Il a dénoncé, dans le même temps, le recours disproportionné à la force par Israël. Le Japon a exhorté Israël à revoir ses politiques, mais les démolitions ont continué, a-t-il regretté, avant de plaider aussi en faveur de l'unité entre les Palestiniens.

En ce qui concerne Gaza, le représentant a parlé de la situation humanitaire tragique dont souffre la population, des conditions qui sapent le processus de paix et incitent à la radicalisation, selon lui. Il a espéré la levée du blocus à terme, tout en prenant en compte les préoccupations d'Israël en termes de sécurité.

Il a appelé à renforcer les efforts sur trois fronts: le dialogue politique, le renforcement de la confiance et l'assistance économique. Il a salué à cet égard la Conférence de Paris et l'appel lancé par le Secrétaire d'État américain John Kerry pour que la Palestine s'engage en faveur de la paix.

L'assistance économique fournie par le Japon devrait renforcer l'économie palestinienne, a-t-il ajouté avant de mentionner aussi l'aide à l'éducation fournie par son pays en Palestine. Le Japon promeut également la coopération régionale en matière agricole. Enfin, il s'est prononcé en faveur de négociations directes entre les deux parties.

Mme MICHELE J. SISON (États-Unis) a condamné l'attaque au camion bélier perpétrée à Jérusalem le 8 janvier. Le Conseil de sécurité a également condamné cette attaque, qui ne peut en aucun cas se justifier, a-t-elle dit. Elle a indiqué que la résolution 2334 (2016) condamnait les actes de terrorisme et soulignait la centralité de la solution des deux États, laquelle est de plus en plus compromise.

« Notre position sur les colonies de peuplement est claire et nous nous opposons à toute tentative visant à délégitimer Israël », a-t-elle déclaré. Elle a ensuite affirmé que la déclaration adoptée à l'issue de la Conférence de Paris pour la paix au Moyen-Orient était basée sur les principes exposés par le Secrétaire d'État John Kerry. Personne ne peut prendre de décision à

la place des Palestiniens et des Israéliens et il leur revient de faire les choix difficiles pour la paix, a-t-elle dit, avant de rappeler l'engagement « inébranlable » de son pays en faveur des efforts de paix.

S'agissant de la Syrie, elle a souligné la nécessité d'un processus politique et de mesures visant à alléger les souffrances. « Nous appuyons les efforts en vue d'une désescalade en Syrie », a-t-elle avancé, avant d'indiquer que les pourparlers de paix devaient être basés sur la résolution 2254 (2015).

Elle a demandé que le processus politique soit conduit par les Syriens eux-mêmes et souligné la fragilité du cessez-le-feu en Syrie. « Nous ne pouvons pas rester silencieux contre les attaques qui continuent d'être perpétrées contre les civils », a-t-elle affirmé. Enfin, la déléguée des États-Unis a encouragé le nouveau Président libanais à répondre aux besoins des Libanais.

M. LIU JIEYI (Chine), estimant que la question palestinienne était au cœur des problèmes de la région, a invité la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour promouvoir un processus permettant d'arriver aussi rapidement que possible à une solution des deux États. Il a souhaité à cet égard que Jérusalem-Est soit reconnue comme capitale, « un droit inaliénable pour le peuple palestinien » selon lui.

Israël et la Palestine devraient, a-t-il ajouté, saisir l'occasion de la résolution 2334 (2016) pour reprendre les négociations. Il a appelé les deux parties à mettre en œuvre ce texte et à rétablir la confiance en faisant preuve de retenue, en demandant notamment à Israël de cesser les constructions de colonies.

Les pays de la région ont également des préoccupations en termes de sécurité, a noté le représentant, avant d'inviter la communauté internationale à un engagement plus fort. Il s'est, d'ailleurs, félicité de la tenue de la Conférence de Paris et de son bon résultat. Nous devons continuer à promouvoir la reconstruction économique en Palestine, a-t-il souhaité en demandant à Israël de coopérer pour arriver à la levée du blocus à Gaza.

Il a prôné davantage d'activités de coopération économique en se disant prêt à participer à l'initiative internationale visant à améliorer la situation économique en Palestine. La Chine est aussi prête à agir en tant que médiateur entre Israël et les Palestiniens, pour promouvoir une paix globale et juste.

M. VOLODYMYR YELCHENKO (Ukraine) a condamné l'attaque au camion bélier perpétrée à Jérusalem, le 8 janvier, et dénoncé toute tentative visant à faire l'apologie de tels actes. Le statu quo ne peut que conduire à une aggravation de la situation au Moyen-Orient, a-t-il dit, avant d'appeler à une intensification des efforts diplomatiques pour la paix.

Saluant la Conférence pour la paix au Moyen-Orient qui s'est tenue à Paris le 15 janvier, il a indiqué que les efforts de paix devraient se baser notamment sur les résolutions du Conseil et l'Initiative de paix arabe.

Le délégué a espéré une reprise des pourparlers intrasyriens, prévue le mois prochain à Genève, avant d'afficher son scepticisme devant leurs chances de succès, en raison, notamment, des efforts de Damas visant à aboutir à une solution militaire. Il a estimé que le vote de la résolution 2336 (2016) revenait à accorder une trop grande confiance à la Fédération de Russie, peu de changements ayant été enregistrés tant sur le terrain que sur le plan politique depuis l'adoption de cette résolution fin décembre.

Il a, en outre, déploré que le mécanisme de suivi de cessez-le-feu n'existe pour l'instant que sur le papier. La mise en œuvre du Communiqué de Genève est le seul moyen pour sortir de l'impasse, a-t-il affirmé.

Enfin, le représentant ukrainien a demandé le règlement des conflits au Yémen, en Syrie et en Iraq, sous peine de continuer d'alimenter l'extrémisme violent.

S'exprimant au sujet du conflit israélo-palestinien, M. BARLYBAY SADYKOV (Kazakhstan) s'est dit alarmé par la situation humanitaire, les revers économiques, les constructions de colonies de peuplement et la montée d'actes de violence. La violence n'apportera pas de solution, a-t-il déclaré, en expliquant que la solution des deux États, passant par des négociations bilatérales directes, était la seule option viable.

Il a plaidé pour le « droit à la vie » pour un État palestinien indépendant et pour « droit à la sécurité » pour Israël. Il a appelé les deux parties à faire preuve de sagesse, de responsabilité et de volonté politique afin d'arriver à un accord de paix historique qui contiendrait les aspirations légitimes des deux peuples. Il a également invité les deux parties à restaurer la confiance mutuelle en investissant en faveur du développement durable et de la croissance économique en tant que mesure de renforcement de la confiance entre elles.

Le représentant a ensuite salué les mesures prises par l'ONU, la Ligue des États arabes, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Turquie et la communauté internationale afin de réunir le Gouvernement syrien et les forces d'opposition dans la perspective du dialogue et de la réconciliation.

Il a indiqué que la prochaine réunion d'Astana, en cours de préparation, devrait constituer une étape importante pour la reprise des négociations qui seront menées sous les auspices des Nations Unies, à Genève, le mois prochain.

M. MATTHEW RYCROFT (Royaume-Uni) a condamné les attentats horribles commis récemment à Jérusalem. Il a lancé un appel aux groupes terroristes et au Hamas pour qu'ils cessent les violences contre Israël. Il a dénoncé les incitations à la haine, d'où qu'elles viennent, et le discours raciste et antisémite. Il a demandé de lutter contre ces tendances en renforçant les institutions palestiniennes et en mettant en place une économie durable.

Les activités de colonisation d'Israël étant illégales, nous avons voté en faveur de la résolution 2334 (2016), a-t-il expliqué avant de souligner aussi les demandes formulées aux deux parties dans ce texte. Un accord ne peut être conclu que par le biais de négociations directes entre les parties, a-t-il estimé en invitant la communauté internationale à soutenir ces efforts.

S'agissant de la Syrie, il a souhaité que 2017 soit l'année de la cessation des hostilités à l'échelle du pays, pour ouvrir la voie à des négociations véritables soutenues par les Nations Unies. Il a salué à cet égard l'adoption, l'an dernier, de la résolution 2336 (2016).

Exprimant ses préoccupations quant aux bombardements qui persistent dans certaines régions ou encore à propos du manque d'accès à l'eau à Damas, il a reconnu que la paix n'est pas encore atteinte et que les auteurs des crimes échappent toujours à la justice. C'est pourquoi, a-t-il annoncé, la France et le Royaume-Uni présenteront un projet de résolution pour que les membres du régime impliqués dans des crimes graves rendent des comptes.

M. AMR ABDELLATIF ABOULATTA (Égypte) a mentionné les initiatives de son pays, de la France et des États-Unis en vue de relancer les efforts de paix. Le processus de paix se trouve dans une impasse, la plus grave depuis les accords d'Oslo, a-t-il dit, ajoutant que son pays avait

tiré depuis longtemps la sonnette d'alarme. Il a estimé que la situation ne pouvait que s'aggraver et que le désespoir dans la région faisait le jeu des groupes extrémistes.

Compte tenu de nos liens avec les deux parties et de nos efforts pour qu'elles retournent à la table de négociations, « nous souhaitons œuvrer à l'apaisement des tensions, en amont de négociations directes », a-t-il déclaré.

Il a souligné l'importance de traduire l'Initiative de paix arabe par des mesures concrètes. « Nous sommes conscients des responsabilités qui pèsent sur nos épaules et sommes prêts à les assumer en vue d'aboutir à une « percée » pour la paix », a-t-il affirmé.

En conclusion, M. Aboulatta a lancé un appel aux deux parties pour qu'elles fassent montre de courage et prennent les mesures nécessaires à l'instauration de la paix.

M. SACHA SERGIO LLORENTTY SOLÍZ (Bolivie) a indiqué avoir participé à la Conférence de Paris, en saluant les efforts de la France sur ce dossier. La seule solution acceptable est la solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, a-t-il affirmé. Il a insisté sur une résolution de novembre 1947 qui faisait déjà référence à cette solution.

Pendant 50 ans et après des années de violences, l'ONU a adopté des dizaines de résolutions sur cette situation dramatique et sur les droits inaliénables du peuple palestinien, a-t-il rappelé. Il a dénoncé les constructions de colonies israéliennes et autres mesures prises par Israël en violation du droit international humanitaire.

Le représentant s'est rappelé l'intervention d'une diplomate israélienne à une réunion de l'ONU qui dénigrait les résolutions adoptées, imaginant qu'elles ne faisaient que prendre la poussière dans les étagères des Nations Unies.

Il a rappelé que les deux parties ne vivent pas le conflit de la même manière, l'une d'elles étant la force occupante et celle qui a construit un mur en violation du droit international. Cette même partie construit illégalement des colonies, déplace des civils par la force, confisque des terres, détruit des maisons, impose un blocus à Gaza, prend des sanctions contre ceux qui ont voté pour la résolution 2334 (2016). Cette partie viole les résolutions du Conseil de sécurité, a-t-il ajouté.

Il a plaidé pour que la Charte des Nations Unies s'impose. Soit c'est la Charte qui s'impose, soit les pratiques illégales s'imposeront, a-t-il prévenu. Il a exprimé sa confiance en la venue du nouveau Secrétaire général qui a insufflé de l'énergie et de l'espoir. Il a conclu en insistant sur « la mise en œuvre » des textes adoptés.

M. OLOF SKOOG (Suède) a rappelé que c'était son soutien à la solution des deux États et son souhait de rendre les parties moins inégales qui avaient conduit la Suède à reconnaître l'État de Palestine en 2014. Il s'est félicité de l'adoption de la résolution 2334 (2016), une étape importante selon lui sur la voie de la solution des deux États, en invitant les parties à la mettre en œuvre rapidement.

Il s'est également félicité de l'adoption de la Déclaration commune de la Conférence de Paris. Dans le cadre de l'initiative française, son pays a convoqué un groupe de travail sur la société civile qui a entendu les voix de 150 organisations de la société civile d'Israël et de Palestine. Au cours de ces consultations, a-t-il indiqué, nous avons exprimé clairement que la génération post-Oslo, des deux côtés, avait perdu l'espoir de voir une solution des deux États devenir réalité. Il a annoncé que la Suède accueillerait, au printemps, un Forum de la société civile.

La Suède, a-t-il poursuivi, soutient les efforts de l'ONU, du Quatuor et de la Ligue des États arabes. Il a également souligné l'importance de la mise en œuvre de l'Initiative de paix arabe de 2002. M. Skoog a salué les efforts du Gouvernement américain sortant et espéré voir se poursuivre l'engagement des États-Unis dans la recherche d'une solution des deux États.

En ce qui concerne le Liban, il a salué l'élection de M. Michel Aoun à la présidence et la formation du nouveau Gouvernement d'accord national, en espérant que cela conduirait aux élections législatives. Il a remercié le Liban d'accueillir plus de 1,1 million de réfugiés syriens.

À propos de la Syrie, il a apprécié l'unité dont a fait preuve le Conseil de sécurité en décembre pour adopter la résolution 2336 (2016) et a appelé toutes les parties à garantir un accès sûr au personnel humanitaire. La Suède, a-t-il dit, attend avec intérêt la reprise des pourparlers menés par l'ONU le 8 février prochain à Genève. Il a également rappelé son engagement envers la reddition de comptes face aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité éventuellement commis en Syrie.

M. NAWAF SALAM (Liban) a rappelé que la situation des Palestiniens sur le terrain ne faisait que se détériorer depuis 50 ans, pendant que les Israéliens construisent toujours plus de colonies sur le Territoire palestinien occupé, ce qui rend les perspectives de paix durable de plus en plus difficiles à atteindre.

Il a salué l'adoption de la résolution 2334 (2016) mais déploré le discours incendiaire et haineux des Israéliens envers les Nations Unies et la communauté internationale à propos de ce texte. Il n'y a pas de partialité, a-t-il affirmé en rappelant que les résolutions du Conseil de sécurité soulignent simplement, année après année, le fait qu'Israël ne remplit pas ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Il a rappelé le consensus qui prévaut depuis longtemps au sein de la communauté internationale et qu'a réaffirmé la résolution 2334 (2016): les colonies israéliennes n'ont aucun fondement juridique et constituent un obstacle majeur à la solution des deux États.

Si on veut parler de partialité, on pourrait mentionner le fait qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour obliger Israël à respecter ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité, de la Charte et du droit international. M. Salam a salué la France pour avoir réuni la Conférence de Paris et s'est félicité de la déclaration adoptée à son issue.

En ce qui concerne la Syrie, il a plaidé en faveur d'une solution politique, basée sur les résolutions du Conseil de sécurité, dans un pays souverain et uni. Il a salué les efforts déployés par la Russie et la Turquie en vue d'un cessez-le-feu et de la reprise du processus politique, grâce à la réunion d'Astana. Il a espéré que ces pourparlers conduisent à des négociations réussies le 8 février prochain, à Genève.

Passant à la situation dans son pays, le Liban, il a souligné que les institutions avaient recommencé à fonctionner normalement, ce qui démontre la résilience du pays. Il a indiqué que son gouvernement avait réaffirmé son engagement en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) qui avait mis fin à la guerre israélienne lancée en 2006 contre le Liban.

Au cours de cette guerre, une marée noire avait été causée par le bombardement israélien d'une centrale électrique. Pendant 10 ans, l'Assemblée générale a adopté des résolutions condamnant Israël à verser une indemnisation au Liban à hauteur de 856 millions de dollars, a-t-il rappelé, avant de demander que cette indemnisation soit enfin versée.

M. GEIR O. PEDERSEN (Norvège) a rappelé le consensus international sur la manière de résoudre le conflit israélo-palestinien: une solution négociée des deux États, Israël et Palestine,

vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, qui est l'unique voie pour une paix durable. Les parties devraient réaffirmer leurs engagements en faveur de la solution des deux États et prendre des mesures urgentes afin d'inverser les tendances négatives actuelles sur le terrain, y compris la colonisation et les actes de violence, les questions en suspens entre parties ne pouvant être résolues que par des négociations directes.

La Norvège est activement engagée en tant que présidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens en aidant les parties à faire plus de progrès afin de renforcer les institutions palestiniennes et de soutenir l'économie palestinienne.

Il a indiqué que les donateurs devaient réaliser que l'Autorité palestinienne n'est pas en mesure de combler le déficit budgétaire actuel par elle-même, en partie en raison d'une importante baisse de l'appui budgétaire. Ils devraient réexaminer leurs engagements d'appuis budgétaires et verser les promesses faites à la Conférence du Caire en 2014.

Le Comité spécial n'a jamais été une alternative à tout accord de paix mais une condition nécessaire pour y parvenir. Avec l'aide du Comité, les parties ont fait des progrès et sont parvenues à des résultats concrets notamment l'accord sur le transfert de l'autorité de l'électricité à l'Autorité palestinienne et l'accord pour renouveler l'activité du comité conjoint de l'eau afin d'améliorer les infrastructures et la fourniture d'eau au peuple palestinien.

Concernant la Syrie, toutes les parties devraient saisir l'année 2017 comme une occasion de trouver un moyen de sortir du cycle de destruction d'escalade et de régression. Le conflit a déjà coûté des pertes économiques s'élevant à 275 milliards de dollars et le prix de la reconstruction de la Syrie est évalué entre 180 et 200 milliards de dollars.

La reconstruction de la Syrie est intrinsèquement liée au cessez-le-feu et aux négociations politiques. « Nous sommes ravis que le cessez-le-feu tienne, permettant l'amélioration de l'accès humanitaire. Mais les nombreuses violations sont préoccupantes. Nous espérons que la réunion d'Astana se concentrera sur la manière d'assurer un cessez-le-feu durable pour réduire encore la violence. »

M. GHOLAMALI KHOSHROO (République islamique d'Iran) a estimé que la résolution 2234 (2016) était un pas dans la bonne direction, à savoir la réalisation des droits inaliénables des Palestiniens, et représentait la volonté politique de la communauté internationale de s'opposer aux politiques d'Israël.

Le Conseil doit adopter les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite résolution, a-t-il déclaré. Il a affirmé que la poursuite des colonies de peuplement montrait qu'Israël n'avait aucun intérêt dans la paix avec les Palestiniens, la participation au processus de paix n'étant qu'une « couverture » pour dissimuler son agression.

Les autres crises de la région ont pour point commun d'être alimentées par des interventions étrangères illégales, le terrorisme et la violence, a poursuivi M. Khoshroo. Il a estimé que le Liban continuait de souffrir des violations de sa souveraineté par Israël. Enfin, le délégué a dénoncé les tentatives d'Israël visant à modifier la composition démographique au Golan.

M. DIAN TRIANSYAH DJANI (Indonésie), s'exprimant en sa qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que la solution des deux États continuait d'être mise à mal par des actions sur le terrain. Il a ainsi évoqué le blocus de la bande de Gaza depuis une décennie, la construction et l'expansion de colonies de peuplement, la confiscation des terres, la démolition d'habitations et les déplacements forcés de civils palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, tout cela en violation du droit international humanitaire et de résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il a ajouté que le fait d'empêcher le déploiement des Palestiniens dans la zone C de la Cisjordanie occupée, et la confiscation de terres palestiniennes en faveur de colons israéliens, étaient des mesures qui augmentaient la frustration et le désespoir et mettent en doute l'engagement d'Israël en faveur de la solution des deux États.

Le représentant a noté des raisons d'espérer, au vu d'événements ayant eu lieu en fin d'année 2016, avec l'adoption de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, et en début de cette année avec la Conférence de Paris.

Il a relevé qu'aux termes de cette résolution, le Conseil de sécurité a, de manière claire, apporté son soutien à la solution des deux États sur la base des frontières qui prévalaient en 1967, tout en soulignant que les colonies israéliennes en territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, étaient illégales.

Il a appelé la communauté internationale à tenir compte, lors de délibérations sur la question, du territoire de l'État d'Israël et ceux occupés en Palestine, y compris Jérusalem-Est, c'est-à-dire, a-t-il précisé, toutes les terres occupées depuis 1967.

M. Djani a estimé que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité constituait un élan unique en faveur de la paix. Cet élan doit être maintenu à tout prix, a-t-il plaidé en invitant le Conseil à assurer le suivi de la mise en œuvre de ladite résolution ainsi que d'autres relatives à la question.

Le représentant a, en outre, salué la déclaration commune adoptée lors de la Conférence de Paris du week-end dernier, même si, a-t-il regretté, elle n'est pas allée assez loin dans la condamnation de ceux qui entendent saper de manière active la solution des deux États. Il a appelé Israéliens et Palestiniens à faire montre du leadership nécessaire et à prendre les décisions difficiles en faveur de la paix.

Il a conclu en soulignant qu'au cours de cette année marquant le cinquantenaire de l'occupation israélienne de territoires palestiniens, la communauté internationale ne devait ménager aucun effort afin de s'assurer de la réalisation des aspirations à l'indépendance et à la souveraineté des Palestiniens dans leur État, ainsi que des besoins de sécurité d'Israël.

Il a annoncé que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien entendait marquer cette commémoration par l'organisation de plusieurs événements, dans l'espoir d'attirer l'attention sur la terrible situation qu'endure le peuple palestinien et susciter d'autres élans en vue de mettre fin à l'occupation israélienne.

M. HUMBERTO RIVERO ROSARIO (Cuba) a dit qu'il soutenait la résolution 2334 (2016) qui réaffirme notamment le caractère illégal de l'occupation israélienne et qui appelle la cessation de la colonisation y compris de Jérusalem-Est.

Mais l'adoption de la résolution n'est pas suffisante bien qu'elle indique la voie à suivre, a ajouté le représentant qui a rappelé que l'année 2017 marque les 50 ans d'occupation israélienne. À cet égard, il est temps de se réveiller, a clamé le représentant, qui a appelé le Conseil de sécurité à exiger d'Israël qu'il mette fin à l'occupation des territoires palestiniens, y compris de Gaza.

Le Conseil doit aussi prendre des mesures pour mettre fin à la construction des murs de séparations, aux déplacements forcés et à d'autres violations du droit international et du droit du peuple palestinien par Israël, a estimé le représentant.

Des mesures concrètes supplémentaires sont nécessaires, sinon Israël rendra encore plus difficile la réalisation de la solution des deux États, a indiqué le représentant de Cuba pour qui la seule solution possible est la création d'un État de Palestine indépendant dans les frontières d'avant 1967. Il a demandé au Conseil de sécurité de prendre les étapes nécessaires à cet égard.

Concernant la Syrie, le représentant s'est opposé à la politisation du conflit. Il a condamné les tentatives de changement de gouvernement dans ce pays et les politiques de « deux poids, deux mesures » des puissances qui s'attaquent à la Syrie. Pour lui, ces puissances alimentent le conflit par les ventes d'armes, leur soutien aux groupes terroristes.

Il a exigé la cessation de la violation de la souveraineté syrienne et la présence étrangère non sollicitée par le Gouvernement syrien. La négociation est la seule issue possible en Syrie. Le représentant a déclaré qu'il soutenait le dialogue direct entre le Gouvernement et les groupes rebelles prévu à Astana.

M. GÜVEN BEGEÇ (Turquie) a apporté son appui à toutes les initiatives qui pourraient revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient et qui combleraient le vide politique prolongé sur le plan politique et qui pourraient préserver la lettre et l'esprit des paramètres établis. « Nous ne cesserons nos efforts pour une paix durable, juste avec la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. »

Saluant la résolution 2334 (2016) et la Conférence de paix de Paris de dimanche dernier, ce sont des étapes dans la bonne direction, a estimé le représentant qui y a vu l'engagement de la communauté internationale à la solution des deux États. Pour lui, Israël devrait répondre à ces appels et cesser immédiatement toutes les activités de colonisation. La poursuite de ces pratiques crée un fossé d'incompréhension envers la communauté internationale et alimente le désespoir.

Les Palestiniens devraient être capables de s'asseoir à la table des négociations en tant qu'État de Palestine avec les mêmes droits qu'Israël. À cet égard, la reconnaissance de l'État de Palestine par plus de 137 pays et son intégration totale à la communauté internationale sont vitales. La réconciliation palestinienne est aussi un élément important de la paix durable et la Turquie continue ses efforts à cette fin.

Concernant la Syrie, le représentant a indiqué que son pays a entrepris des efforts intensifs pour mettre un terme à la violence en Syrie, assurer l'arrivée de l'aide humanitaire et trouver une solution politique fondée sur le Communiqué de Genève.

Le représentant a ainsi rappelé les efforts de son pays notamment pour assurer l'évacuation des habitants d'Alep. La Turquie a aussi joué un rôle décisif dans l'évacuation de 45 000 personnes dans l'est d'Alep. Avec la Fédération de Russie, elle a facilité et est devenue garante d'un accord de cessez-le-feu entre les parties sur tout le territoire.

L'adoption unanime de la résolution 2334 (2016) montre le soutien de la communauté internationale à ce processus et reconfirme le lien entre nos efforts et le travail méticuleux des Nations Unies. Après avoir souligné les bienfaits du cessez-le-feu, le représentant a averti que le processus reste fragile. Le maintien du cessez-le-feu sera décisif pour débloquer la solution politique. C'est exactement pourquoi la période à venir, en particulier les deux prochaines semaines, est très importante.

« Nos efforts visent à redémarrer la solution politique là où elle était abandonnée en avril dernier », a-t-il dit. Les préparations de la réunion d'Astana avec la présence des Nations Unies

sont en cours. Cette réunion sera complémentaire du processus politique mené par les Nations Unies et constitue une étape de renforcement de la confiance avant la reprise des négociations, à Genève, le 8 février.

Le représentant a aussi dit qu'il était soucieux de la reddition de comptes en Syrie. La réconciliation et la paix durable seront fondées sur notre succès sur cette question. À cet égard, l'adoption de la résolution 71/248 par l'Assemblée générale est un développement important.

M. MOUNZER MOUNZER (République arabe syrienne) a regretté qu'Israël continue de violer systématiquement le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Il a exhorté le Conseil de sécurité à mettre un terme à la politique d'expansion d'Israël et de construction des colonies de peuplement. Il a demandé que la résolution 2234 (2016) soit aussi appliquée immédiatement à la politique d'occupation du Golan syrien.

Par ailleurs, il a regretté que le dernier rapport sur la situation au Moyen-Orient n'ait pas mentionné la création de 75 fermes de colons israéliens en Cisjordanie. « En refusant de rendre le Golan à la Syrie, Israël continue de bafouer le droit international », a insisté le représentant syrien, qui a fait état de la mort dans une prison israélienne d'un homme de 70 ans à qui il a été reproché de construire une maison sur la terre de ses ancêtres.

Le représentant de la Syrie a déclaré qu'Israël ne respectait pas l'accord de désengagement et que ce pays soutenait des groupes armés terroristes qui agissent dans la zone de séparation et le haut du Golan occupé. Il a dit qu'Israël permettait à ces groupes terroristes de se réfugier dans cette zone avant de retourner en Syrie pour y commettre des attentats.

Il a jugé urgent que le Conseil de sécurité mette fin à l'occupation des territoires arabes occupés par Israël. « Ce droit de recouvrer nos terres doit être respecté et n'est pas négociable », a-t-il insisté. Le représentant syrien a exhorté le Qatar, l'Arabie saoudite et les États-Unis à cesser de prendre comme prétexte de la lutte contre le terrorisme pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la Syrie.

M. JERRY MATTHEWS MATJILA (Afrique du Sud) a salué la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, soulignant que ce fut la première fois, depuis 2009, que le Conseil prenait une décision sur le processus de paix au Moyen-Orient. Il a souligné que l'un des faits majeurs de ce texte était qu'il mettait l'accent sur la nature illégale des activités du Gouvernement israélien telles que la construction de colonies de peuplement, la confiscation de terres, la démolition de propriétés palestiniennes et les déplacements forcés des Palestiniens.

Il a rappelé qu'Israël, en tant qu'État Membre des Nations Unies, était obligé, en vertu de l'Article 25 de la Charte, de respecter les décisions du Conseil de sécurité. Selon le représentant, les politiques, pratiques et activités unilatérales israéliennes sont contraires au processus de paix. Il a ajouté que la poursuite des activités de colonisation sapait la sécurité immédiate et future d'Israël tout en contribuant à la radicalisation de toute la région.

M. Matjila a ensuite estimé que les négociations et le dialogue étaient la seule voie vers une solution durable du conflit. Il a salué, à ce propos, la Conférence de Paris, se disant solidaire de la déclaration qui en a découlé. Il a souligné que cette conférence constituait un viatique pour la relance du processus de paix devant mener à la création d'un État palestinien indépendant, libre et souverain, existant à côté et en paix avec l'État d'Israël, sur la base des frontières du 4 juin 1967, et avec Jérusalem-Est comme capitale. Il a conclu en soulignant que la responsabilité première de la paix repose dans les mains des Palestiniens et des Israéliens.

Mme SITI HAJJAR ADNIN (Malaisie) a fustigé le développement, depuis des décennies, de colonies de peuplement israéliennes qui sapent la continuité et l'intégrité du territoire

palestinien. Elle a estimé que l'adoption de la résolution 2334 (2016) montrait l'urgence et la volonté d'inverser les tendances négatives qui menacent la viabilité de la paix et d'une solution des deux États. Elle a demandé au Conseil de sécurité de rester ferme et ne pas céder aux pressions.

Elle a exhorté les parties et la communauté internationale à se concentrer sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) en mettant l'accent sur les colonies de peuplement et tous les actes de violence commis contre des populations civiles. « Alors que nous marquerons, en 2017, le soixante-dixième anniversaire de l'occupation illégale par Israël de la Palestine », la représentante de la Malaisie a jugé urgent de mettre un terme à l'occupation la plus longue de l'histoire.

M. JUAN CARLOS MENDOZA-GARCÍA (Costa Rica) a souligné l'urgence de la reprise des négociations entre Palestiniens et Israéliens, prônant une solution pacifique et une nouvelle architecture de paix permettant d'aplanir les différences. Il a estimé que la solution des deux États était la seule voie viable pour que deux États et deux peuples puissent vivre côte à côte en paix et en sécurité.

C'est pour cela que son pays s'est félicité de la résolution 2334 (2016) adoptée par le Conseil de sécurité, le 23 décembre dernier, qui a réaffirmé le consensus de la communauté internationale sur l'absence de validité juridique des colonies de peuplement. « Nous réitérons, a-t-il ajouté, notre appui à l'usage du droit international comme outil en vue d'une solution pacifique. »

S'agissant du conflit en Syrie, M. Mendoza-García a salué l'adoption des résolutions 71/130 et 71/248 adoptées respectivement les 9 et 21 décembre derniers par l'Assemblée générale. Il a notamment jugé essentielle la mise en place d'un mécanisme de reddition de comptes pour collecter, préserver et consolider les preuves qui pourront à l'avenir fonder les poursuites contre les auteurs des crimes graves commis en Syrie.

À son avis, ce mécanisme devrait être financé par le budget ordinaire de l'ONU. Il a apprécié que le Conseil de sécurité ait adopté à l'unanimité les résolutions 2328 (2016) et 2336 (2016), les 19 et 31 décembre derniers, sur la Syrie, un premier pas important selon lui vers la solution durable de ce conflit.

Il a réitéré à cette occasion son engagement en faveur de la recherche d'une solution par les voies diplomatiques, avant de rappeler au Conseil de sécurité la possibilité qu'il a de renvoyer la situation devant la Cour pénale internationale (CPI) en cas d'atrocités de masse, si les États qui ont la compétence juridictionnelle première ne le font pas.

Après avoir salué les résultats de la Conférence de Paris sur le Moyen-Orient et la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, Mme INA HAGNININGTYAS KRISNAMURTHI (Indonésie) a dit que c'est leur esprit qui est le plus puissant.

Cette résolution a amené un changement de cœur que de nombreuses délégations, y compris celle de l'Indonésie, ont appelé depuis de nombreuses années au sein du Conseil. Ce changement affirme la reconnaissance que le changement n'aura pas lieu au Moyen-Orient aussi longtemps que la construction de colonies par Israël et son arrogance à ignorer le droit international continuent.

Que va-t-il se passer maintenant? La question à un milliard de dollars de 2017 est la mise en œuvre. Une résolution institutionnelle ou une résolution du Nouvel An est insignifiante si elle n'est pas mise en œuvre. C'est pourquoi le défi est une mise en œuvre concrète et efficace.

Si la colonisation était illégale hier, si elle constituait une violation du droit international et un obstacle à la paix et à la viabilité de la solution des deux États basée sur les frontières de 1967, elle l'est encore plus profondément depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016) le mois dernier.

Le Conseil a l'obligation morale d'être du bon côté de l'histoire. Son incapacité à mettre en œuvre la résolution serait une preuve de sa paralysie. L'échec à mettre en œuvre cette résolution provoquera le désespoir des Palestiniens et de la majorité des Israéliens qui veulent simplement vivre côte à côte dans la paix avec leurs voisins.

La représentante a enfin souligné l'importance pour les parties de commencer le processus de négociation sans tarder, et de s'engager à faire face aux causes profondes du problème.

M. TANMAYA LAL (Inde) a dit que le manque de tout avancement important dans la question palestinienne, depuis l'arrêt des derniers pourparlers il y a trois ans, est préoccupant. La solution des deux États reste pourtant l'unique solution pour la paix et la sécurité. Le représentant a déclaré que les deux parties ont la responsabilité commune d'assurer qu'elles s'approchent de la solution.

Il a salué le récent effort de la communauté internationale pour promouvoir la paix dans le cadre de la Conférence de Paris, à laquelle l'Inde a participé. L'Inde, a dit son représentant, continue d'investir dans les efforts de développement, y compris dans le renforcement des capacités et le développement des compétences afin d'autonomiser les jeunes palestiniens avec des opportunités pour améliorer leurs conditions de vies.

Le cessez-le-feu en Syrie est une évolution positive. Pendant sa visite en Syrie récemment, le Ministre des affaires étrangères indien a exprimé le vœu que les années de la destruction cèdent le pas à la reconstruction de la Syrie et que la solution à la crise en Syrie se fasse à travers un processus politique qui répond et qui soit conforme aux aspirations du peuple syrien.

« Nous attendons avec impatience les résultats des pourparlers directs d'Astana à la fin de ce mois. C'est encourageant que le processus se soit engagé à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et soit mené par la Syrie », a estimé le représentant.

M. RAFAEL DARÍO RAMÍREZ CARREÑO (Venezuela) a condamné tous les actes terroristes quels que soient leurs auteurs et leurs motivations. Il s'est félicité de l'adoption, le 23 décembre dernier, de la résolution 2334 (2016) qui permet d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort terrible que l'occupation de la Palestine fait subir à des centaines de milliers de femmes et d'enfants.

Il a demandé qu'Israël cesse de défier la communauté internationale et mette un terme à sa politique de colonies de peuplement qui menace la solution des deux États. Il a espéré que le Conseil de sécurité continuera à tout mettre en œuvre afin d'appliquer la résolution 2334 (2016) en mettant un terme à la violation du droit international humanitaire dans le territoire palestinien.

Il a salué les efforts diplomatiques de la France qui ont permis de rassembler 70 pays à Paris le 15 janvier, afin de défendre une solution juste, durable et complète de ce conflit. Il s'est félicité que la résolution 2334 (2016) mentionne la nécessité d'un soutien financier persistant pour donner à la Palestine des infrastructures nécessaires à son développement.

Le représentant du Venezuela a exhorté Israël à cesser de tourner le dos au droit international humanitaire et à répondre aux légitimes appels de la communauté internationale pour mettre fin à l'occupation du territoire palestinien.

M. MASUD BIN MOMEN (Bangladesh) a jugé urgent de rétablir l'horizon politique pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Dans ce contexte, il a salué l'importance de la Conférence de paix organisée à Paris le 15 janvier sous les auspices de la France et qui a été l'occasion de rappeler l'urgence de régler le conflit israélo-palestinien.

Il a fait sienne la récente déclaration du Ministre des affaires étrangères de la France qui a déclaré que « croire que la stabilité est possible au Moyen-Orient sans résoudre son conflit le plus ancien n'est pas réaliste ». Il a rappelé que la résolution 2334 (2016) adoptée en décembre demandait à la Puissance occupante de cesser ses activités de peuplement. Il a assuré que le Gouvernement et le peuple du Bangladesh restaient fidèles au respect du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Mme MALEEHA LODHI (Pakistan) a rappelé que des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 242 (1967), demandent à Israël de se retirer des territoires occupés. Elle a estimé qu'une paix durable au Moyen-Orient n'était pas possible sans une résolution juste de la question israélo-palestinienne, et l'établissement d'un État palestinien viable, indépendant et voisin de celui d'Israël, en accord avec les directives internationalement agréées, dans le respect des frontières d'avant 1967, et avec Jérusalem-Est comme capitale.

Elle a déclaré que l'établissement de toute ambassade d'un État tiers à Jérusalem violerait les résolutions du Conseil de sécurité. La représentante a dénoncé la situation de Gaza, où deux millions de Palestiniens ont eu à peine quelques heures de courant électrique en une journée en plein milieu d'hiver.

La Palestine, la terre sainte, est le cœur du monde arabe et islamique, a-t-elle clamé, en ajoutant que le sort réservé aux populations palestiniennes allait se répercuter à travers la région, et en rappelant que l'idéologie de Daech et d'Al-Qaida était justement que « les musulmans ne peuvent se faire justice que par la force et la violence ».

Il serait difficile de combattre de telles idées et des idéologies extrémistes si nous n'apportons pas la justice au peuple palestinien, a-t-elle relevé. Elle a ensuite salué l'adoption de la résolution 2334 (2016), appelant les parties à la mettre en œuvre pleinement et au plus vite.

La représentante a par ailleurs salué le cessez-le-feu négocié par la Fédération de Russie et la Turquie en Syrie. Elle a noté que les regards étaient désormais tournés vers Astana, le 23 janvier prochain, en précisant que la paix ne saurait revenir en Syrie que par la défaite de Daech et d'autres groupes terroristes.

Elle a aussi souligné que même si Daech est défait à Mossoul, il faudrait construire des structures durables de paix à travers la reconnaissance de tous les peuples irakiens et la prise en compte de leurs intérêts. Elle a enfin appelé au soutien du travail que mène l'Envoyé spécial pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, en vue de restaurer la paix et la dignité aux Yéménites.

M. MOHAMED ALI ALHAKIM (Iraq) a aussi salué la résolution 2334 (2016) qui condamne notamment l'occupation israélienne des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est. Le représentant a réitéré que le peuple palestinien avait droit à la protection internationale que le Conseil de sécurité devrait lui garantir. Le Conseil devrait également garantir la non-violation du droit international, y compris toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies par Israël.

En particulier, le Conseil de sécurité devrait assurer la protection des lieux sacrés notamment Jérusalem-Est. Il a aussi exigé le retrait total d'Israël des territoires occupés depuis 1967, a renchéri le représentant.

Il a salué les efforts de certains membres du Conseil de sécurité pour trouver une solution finale au conflit. Le représentant a évoqué notamment la Conférence de Paris qui a reconnu le droit des palestiniens à un État indépendant et souverain.

Cette Conférence réaffirme le droit des palestiniens à s'intégrer à l'économie internationale, de jouir de ses recettes fiscales, a rappelé le représentant qui a fait parler les rapports des Nations Unies soulignant les conséquences néfastes de l'occupation israélienne sur l'économie palestinienne. Cette occupation constitue des facteurs d'appauvrissement du peuple palestinien, a dénoncé le représentant qui, avant de conclure, a appelé les parties engagées dans les efforts de paix à accélérer la solution des deux États.

M. MOHAMMED ATLASSI (Maroc) a regretté que la judaïsation du territoire palestinien se soit intensifiée depuis 2014, malgré les appels de la communauté internationale pour préserver la solution des deux États. Il a salué l'adoption de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité qui énonce la nécessité de mettre fin aux activités de peuplement en tant qu'obstacle à la solution des deux États.

« Le règlement de la crise au Moyen-Orient dépend essentiellement du règlement de la question palestinienne », a insisté le représentant du Maroc, qui a jugé essentiel l'avènement d'une solution des deux États. Il a appelé à relancer le processus de paix en trouvant une solution qui permette aux Palestiniens de se doter d'un État avec Jérusalem-Est comme capitale.

Il a estimé que la seule manière d'y parvenir passe par un retour à la table des négociations des deux parties en s'appuyant sur un calendrier précis.

Mme SONIA ISHAQ AHMAD SUGHAYAR (Jordanie) a estimé que l'adoption de la résolution 2334 (2016) et la tenue de la Conférence de Paris du 15 janvier ont donné un nouvel élan aux efforts de paix. Elle a invité le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités en appuyant ce nouvel élan et notamment la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Elle a jugé urgent de mettre un terme aux activités de peuplement d'Israël en faisant état des confiscations de terres qui en découlent.

« Il faut qu'Israël montre son attachement à la solution des deux États et le manifeste par des actes », a insisté la représentante de la Jordanie. Elle a jugé indispensable la reprise de négociations sérieuses dans le cadre d'un calendrier précis.

S'agissant de la situation en Syrie, elle s'est félicitée des efforts réalisés pour permettre l'évacuation des civils d'Alep assiégée. Elle a espéré que toutes les conditions nécessaires seraient bientôt réunies pour reprendre les pourparlers de Genève.

M. MAURO VIEIRA (Brésil) a fait part du soutien de son pays en faveur d'une solution négociée au conflit israélo-palestinien, une solution, a-t-il précisé, qui respecterait les besoins sécuritaires d'Israël et le droit des Palestiniens à un État souverain, en tenant en considération les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), entre autres.

Il a salué la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité qui a réaffirmé que les colonies de peuplement israéliennes sont illégales et constituent un obstacle à une paix durable. Il a dit espérer que cette résolution, ainsi que la Conférence de Paris qui a eu lieu la semaine dernière, vont motiver davantage d'efforts multilatéraux en faveur du retour aux négociations entre les parties, menant de ce fait à l'établissement de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur des frontières internationalement reconnues.

M. Vieira a, par ailleurs, salué le récent accord de cessation des hostilités en Syrie, tel qu'entériné par la résolution 2236 (2016) du Conseil de sécurité. Il a appelé toutes les parties à

respecter le cessez-le-feu et à s'engager de manière constructive dans les négociations qui auront lieu à Astana et à Genève.

Ces négociations, a-t-il noté, s'appuient sur la feuille de route établie par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2254 (2015) qui fait mention d'un processus politique inclusif mené par les syriens eux-mêmes. Il a rappelé que son pays avait soutenu les résolutions 71/130 et 71/248 de l'Assemblée générale, dont la première appelle à la fin des attaques contre les civils, et la seconde établissant un Mécanisme international qui devrait contribuer à des investigations sur des sérieux cas de violations de droits de l'homme qui auraient eu lieu en Syrie.

Le représentant a également salué la fin de l'impasse politique au Liban avec l'élection du Président Michel Aoun et la formation d'un Gouvernement d'accord national dirigé par M. Saad Hariri. Il a souhaité que l'examen stratégique de la situation de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui est en cours, tienne compte des besoins opérationnels et financiers de la Mission et du caractère hautement volatile de l'environnement sécuritaire.

Il a, en outre, fait part de son inquiétude au sujet de l'impact humanitaire des combats à Mossoul en Iraq, condamnant les actes perpétrés par le « soi-disant État islamique » qui force les populations aux déplacements, attaque les travailleurs humanitaires et utilise les civils comme boucliers humains. Il a insisté sur le besoin d'un plan de stabilisation et de reconstruction de Mossoul sur le long terme. Il a enfin regretté la volatilité de la situation qui prévaut au Yémen.

M. MATEO ESTREME (Argentine) a salué les efforts visant à instaurer une paix juste, globale et définitive entre Israël et la Palestine, sur la base de la solution des deux États. Son pays ayant participé à la Conférence de Paris dimanche dernier, il a fait sienne la Déclaration commune adoptée à cette occasion et remercié le Gouvernement de la France pour cette initiative.

Reconnaissant le droit d'Israël à vivre en paix à côté de ses voisins, au sein de frontières sûres et internationalement reconnues, il a en même temps exprimé ses préoccupations de voir persister les constructions de colonies israéliennes illégales dans les Territoires palestiniens occupés.

Il a exhorté Israël à cesser cette expansion, comme le demande la résolution 2334 (2016) adoptée le 23 décembre dernier. Il a parallèlement appelé les dirigeants palestiniens à aborder avec sincérité les inquiétudes israéliennes en matière de sécurité, demandant au Hamas et autres groupes palestiniens de cesser les incitations et les attaques contre les civils israéliens. L'Argentine réaffirme, a-t-il ajouté, le statut spécial de Jérusalem, conformément aux résolutions y relatives des Nations Unies.

Passant à la situation en Syrie, le représentant s'est montré toujours très préoccupé de la situation humanitaire sur le terrain et a condamné tous les actes de violence qui y sont commis. Il a espéré que la résolution 2336 (2016) du Conseil de sécurité serait mise en œuvre de bonne foi par toutes les parties, de même que les résolutions 2254 (2015) et 2268 (2016).

Réitérant que toute solution au conflit ne doit être que politique et non militaire, il a placé son espoir dans les négociations officielles de Genève le mois prochain. Il a espéré que tous les pays ayant une influence sur les parties continueront à agir de manière concertée pour parvenir rapidement à un cessez-le-feu définitif, garantir un accès humanitaire et faire avancer le processus politique conformément au Communiqué de Genève.

M. MUZAFFARBEBK MADRAKHIMOV (Ouzbékistan), au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a rappelé le consensus international pour le règlement urgent de la question palestinienne. À cet effet, il a apporté son appui à la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité et à d'autres initiatives comme l'Initiative arabe, la Feuille de route du Quatuor et la

Conférence de paix de Paris au Moyen-Orient. Le représentant a noté qu'au cours de cette Conférence de Paris, la communauté internationale a renouvelé son engagement à la solution des deux États.

Il a attiré l'attention du Conseil sur le fait que la réunion d'aujourd'hui se déroule dans un contexte grave à Jérusalem-Est, où l'on assiste à des violations systématiques des droits de l'homme et à la punition collective du peuple palestinien. Le représentant a dénoncé la loi israélienne visant à consolider les colonies. Cette loi va à l'encontre du droit international. Pour lui, ces mesures punitives doivent cesser et Israël doit se conformer au droit international.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit faire respecter ses résolutions. En outre, Israël doit respecter le droit international et faire cesser la souffrance du peuple palestinien, a indiqué le représentant ouzbek, qui a demandé la cessation de l'occupation des lieux saints de Jérusalem-Est. Il a dénoncé les attaques des colons israéliens contre les militants des droits de l'homme qui ont enquêté sur les violations des droits de l'homme par l'armée israélienne.

M. AHMED SAREER (Maldives) a salué la résolution 2334 (2016) qui réaffirme l'illégalité des colonies dans le Territoire occupé de Palestine, estimant que c'était une étape importante pour le Conseil de sécurité. Ce texte envoie un message clair au Gouvernement d'Israël selon lequel ni le Conseil ni le reste du monde n'accepteront son occupation illicite en vertu du droit international.

Il s'est montré préoccupé face aux mesures punitives prises par le Gouvernement israélien contre les membres du Conseil de sécurité qui ont voté en faveur de ladite résolution, ainsi que des déclarations dures prononcées à haut niveau pour dire qu'il n'a pas l'intention de mettre en œuvre ce texte. Il est crucial, a-t-il estimé, de s'appuyer sur l'élan donné par cette résolution pour prendre des mesures concrètes qui mettront fin à l'occupation israélienne, en vue de permettre un règlement pacifique et durable du conflit.

Les Maldives se félicitent par ailleurs de l'adoption des résolutions 2328 (2016), 2332 (2016) et 2336 (2016) du Conseil de sécurité qui traitent de l'aggravation de la crise humanitaire en Syrie. Il a lancé un appel pour que l'aide humanitaire soit fournie sans obstacle, avant de saluer les efforts de la Fédération de Russie et de la Turquie pour initier un processus politique devant mettre fin à la violence en Syrie.

Toutes les décisions du Conseil de sécurité doivent être accompagnées de mesures urgentes, a plaidé le représentant en regrettant le manque de progrès dans la mise en œuvre des résolutions relatives au Moyen Orient. Il a donc apprécié les initiatives prises en ce sens par certains États Membres, notamment la Conférence de Paris tenue dimanche dernier. Il a enfin réitéré son appel en faveur de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

M. KIM IN RYONG (République populaire démocratique de Corée (RPDC)) a déclaré que 70 ans étaient passés depuis que la communauté internationale eût commencé à résoudre la question palestinienne qui avait émergé après l'occupation israélienne des territoires arabes en 1948. Toutefois, aucun progrès significatif n'a été fait à cause de la position antipaix d'Israël et les politiques moyen-orientales de certaines puissances.

Le Conseil de sécurité a détourné son regard des atrocités commises par Israël sans prendre les mesures appropriées. Ceci a endommagé sérieusement la crédibilité du Conseil qui joue dans les mains des États-Unis avec sa politique de « deux poids, deux mesures » en faveur d'Israël.

Cette politique de double norme est extrêmement exposée sur la question de la péninsule coréenne, a indiqué le représentant qui a ensuite longuement parlé de la tentative désespérée

des États-Unis de priver la RPDC de son droit légitime et juste à l'indépendance, à l'autodéfense.

La principale raison qui fait que le Moyen-Orient fait face au terrorisme, à la destruction et à la crise des réfugiés aujourd'hui n'est autre que la politique arbitraire, l'agression militaire et l'ingérence dans les affaires intérieures des États.

Tous les faits prouvent que le Conseil de sécurité devrait accorder l'attention sur la réalité et prendre des mesures plus fortes pour une solution juste au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Soutenir la lutte légitime du peuple palestinien pour un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale sur la base des frontières d'avant 1967 est une tendance mondiale que nul ne peut arrêter, a estimé M. Kim In Ryong.

Au nom du Groupe des États arabes, M. ABDALLAH Y. AL-MOUALLIMI (Arabie saoudite) a salué l'adoption de la résolution 2334 (2016) qui condamne la colonisation israélienne dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Il a rappelé l'objectif de la communauté internationale de parvenir à une solution des deux États dans les frontières de 1967, tout en trouvant une solution équitable à la question des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (1948) du Conseil de sécurité.

Il s'est félicité de l'adoption du communiqué de la Conférence de paix qui s'est tenue à Paris le 15 janvier dernier et qui souligne la nécessité d'une solution politique reconnue au niveau international. Il a exhorté le Conseil de sécurité à faire face à l'intransigeance d'Israël avant de prévenir que le monde ne s'accommodera jamais de la colonisation. Il a dit que la coopération en matière de lutte contre le terrorisme ne pouvait se fonder que sur le respect mutuel.

À titre national, il s'est félicité de l'adoption de la résolution 2336 (2016) qui affirme la nécessité de parvenir à une transition politique véritable en Syrie conformément au Communiqué de Genève du 30 juin 2012. Le représentant saoudien a aussi souligné la pertinence d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale, le 19 décembre 2016, au sujet de la situation des droits de l'homme en Syrie.

Il a aussi rappelé que l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'un mécanisme qui vise à recueillir des preuves afin que les responsables de crimes de guerre et crimes contre l'humanité répondent de leurs actes. « Le peuple syrien ne va pas arrêter sa lutte en faveur de la liberté et la dignité et contre l'oppression du régime syrien avec l'appui de ses alliés ou autres milices communautaires », a insisté le représentant de l'Arabie saoudite.

Souhaitant réagir aux interventions de plusieurs délégations, la représentante d'Israël s'est dite choquée que la République islamique d'Iran ait eu l'audace de venir donner des leçons au Conseil de sécurité alors que ce pays soutient le terrorisme et exécute des délinquants mineurs, sans oublier l'appui apporté au régime d'Assad qui massacre son propre peuple.

Elle a aussi invité le représentant de la Bolivie à essayer de comprendre la complexité de la crise israélo-palestinienne. En outre, elle a estimé que les attaques du Venezuela à l'encontre d'Israël portaient atteinte à la crédibilité du Conseil de sécurité.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.